

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 89 (1963)
Heft: 15

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sta Sia

Informationsblatt des Schweizerischen Ingenieur- und Architekten-Vereins

Bulletin d'information de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

Bollettino d'informazione della Società svizzera degli Ingegneri ed Architetti

bulletin

Intégration européenne

Quelques réflexions à propos de l'intégration européenne

A. Mottu

Les tendances vers l'intégration de l'Europe

E. Studer

Controverse Soutter-Studer

S. Rieben

Angolo ticinese

A. Antonietti

Relations internationales

Communications du secrétariat général

Mutations

Rédaction :

O. A. Lardelli, A. Antonietti, Hch. Baur, A. B. Brun,
J. P. Cahen, M. Cuénod, P. Soutter, G. Wüstemann

Edition :

Secrétariat général de la S.I.A., Zurich 22
Beethovenstrasse 1, Tél. (051) 23 23 75/27 38 17

Juillet 1963

34

Seite / page

leer / vide /
blank

Avant-propos

Les récents événements au sein de la Communauté économique européenne (CEE), qui fait preuve d'un grand dynamisme, ont bien mis en lumière les problèmes que pose l'intégration européenne mais en même temps ont renvoyé la solution à un avenir qui paraît lointain. Les Etats membres de l'Association européenne de libre échange (AELE) ont ainsi gagné du temps pour examiner objectivement et avec plus de précision les fins ultimes et les possibilités d'adhésion.

La Suisse veut-elle, tout en maintenant les principes de la démocratie référendaire, aider à promouvoir l'Europe en tant que force spirituelle et morale ou devrait-elle à l'avenir adhérer à un vaste ensemble économique et militaire ?

Au sein de la S.I.A., tout le monde reconnaît sans doute que le conservatisme, la politique des compromis, et à plus forte raison celle de l'expectative, ne sont plus d'actualité et que nous devons, pour mettre au clair notre situation, continuer à examiner sérieusement et à discuter dans tous les milieux de la population les diverses possibilités qui s'offrent, en les étudiant non sous l'angle des avantages immédiats mais à la lumière d'un avenir lointain qui sera peut-être heureux.

Nous nous réjouissons de pouvoir publier dans ce numéro les avis personnels divergents de quelques collègues et nous espérons qu'ils susciteront des échanges de vues et des propositions qui contribueront à clarifier les idées.

La commission de rédaction.

Quelques réflexions à propos de l'intégration européenne

André Mottu, ingénieur S.I.A., Genève

1. Le caractère politique de l'intégration européenne

Les événements récents, relatifs au refus de poursuivre les négociations en vue de l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté économique européenne, ont clairement démontré le caractère politique de l'intégration européenne. Cette particularité a été mise en relief d'une manière claire pour le grand public. Toutefois, il faut se souvenir que dans le courant de décembre déjà, la commission Hallstein avait tenu à souligner le caractère politique de l'intégration européenne dans une déclaration servant d'introduction et d'exposé des motifs au programme d'action de la CEE pendant la seconde étape de la mise en place du marché commun.

Deux motifs, précise la déclaration, contraintent la CEE à progresser de l'ouverture des marchés à la fusion des responsabilités économiques dans un ordre communautaire.

- 1) Une union douanière qui ne serait pas imbriquée dans le système plus large d'une union économique serait à peine viable.
- 2) L'intégration des aspects économiques et sociaux de la politique des Etats membres est voulue par le traité de Rome comme moyen de réaliser l'unité politique de l'Europe.

La CEE, ajoute la déclaration, n'est donc nullement une entreprise purement économique qu'il faudrait doubler d'une entreprise politique. Au contraire, on peut affirmer qu'avec la Communauté, l'intégration politique est déjà commencée dans un domaine essentiel, alors que d'autres domaines — politique culturelle, élément restant de la politique étrangère, politique de défense — restent encore entre les mains des Etats membres. La CEE touche en effet non seulement à une partie essentielle de la politique

intérieure des Etats membres, mais également à une partie de leur politique extérieure : la politique commerciale. En présentant son programme d'action, la commission Hallstein déclare « avoir conscience de s'acquitter d'un devoir à un moment où d'autres pays, qui cherchent à participer à l'œuvre commune ou à s'y attacher tout au moins organiquement, peuvent légitimement demander à savoir ce que signifie plus précisément la réalisation de l'union économique ». La commission croit devoir signaler en outre que la CEE ne se trouve pas seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur, placée devant des tâches dont elle ne peut venir à bout que si sa propre consolidation progresse à un rythme accéléré. Ces tâches, ajoute la déclaration, se présenteront à la Communauté dans le cadre du « partnership » atlantique, que l'adoption du « Trade Expansion Act » par le Congrès américain a fait passer du stade des projets à celui des réalités politiques.

2. Le rôle politique de la Suisse

Nos relations extérieures sont conditionnées par deux tendances opposées. L'une d'elles repose sur un réflexe de conservation et nous pousse à l'isolement, nous sommes alors farouchement nationalistes. L'autre, au contraire, nous incite à manifester notre solidarité au-delà de nos frontières et à prêter notre aide à la mesure de nos moyens, elle est fondée sur l'humanisme chrétien et nous pousse à l'internationalisme. Le caractère international de la Suisse se manifeste, entre autres, par le fait que nous sommes membres de dix organisations spécialisées des Nations Unies et que notre pays a actuellement la charge de défendre dans quinze pays les intérêts d'autres Etats.

Il est évident que l'opinion publique suisse conserve une certaine réserve à l'égard des Nations Unies en raison des

défauts apparents de leur organisation. Cependant, cette réserve ne doit pas être interprétée d'une manière négative seulement. Car, ainsi que l'a exprimé M. le conseiller fédéral Wahlen : « Si les Nations Unies devaient échouer dans leur mission — ce qui, nous l'espérons, sera épargné au monde — un autre forum devrait sans doute immédiatement être créé pour préserver l'humanité d'une catastrophe nucléaire. Il faut nourrir le grand espoir que les Nations Unies traverseront saines et sauves la phase actuelle de confusion et de difficultés, pour connaître ensuite une période où leurs imperfections constitutionnelles seront éliminées et où elles se verront mieux munies pour résoudre les grandes tâches qui leur incombent. En attendant, et en raison même de ces imperfections, l'existence d'un Etat neutre comme la Suisse garde précisément sa signification, car il peut en tant que non-membre des Nations Unies mettre ses bons offices à disposition dans le cadre de son statut de neutralité. » Dans cette perspective mondiale, les notions de neutralité et de solidarité sont plus faciles à concilier avec les intérêts immédiats de notre pays que sur le plan régional.

En effet, les problèmes que l'intégration européenne pose aux autorités et au peuple sont d'une extrême importance. Il s'agit d'une part de développer l'activité économique vitale pour notre pays mais, d'autre part, de conserver la personnalité politique qui fait la Suisse, à savoir la démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité.

La demande d'association de la Suisse au Marché commun, formulée le 24 septembre devant le Conseil des ministres des Six, constitue une tentative faite aussi bien dans l'intérêt de la Suisse que celui de l'Europe. Vis-à-vis de notre pays, parce que le Conseil fédéral ne pourrait pas prendre la responsabilité d'exposer notre économie à un isolement qui en temps de récession ou de crise menacerait vitalement certains secteurs ; vis-à-vis de l'Europe, parce que nous nous sentons européens au meilleur sens du terme, parce que nous avons la certitude que l'Europe puisera aussi à l'avenir ses forces vitales dans sa diversité linguistique et culturelle, et parce que nous espérons être à même de fournir une contribution en raison précisément de notre propre expérience dans ce domaine.

Aujourd'hui, après le brutal coup de frein du 14 janvier, nous sommes en droit de nous demander ce qu'il adviendra de l'intégration européenne. Je pense que l'on doit admettre qu'elle se poursuivra, peut-être à un rythme momentanément moins rapide, mais la tendance générale, commandée d'ailleurs par l'évolution de la technique, aux grands espaces, demeurera.

3. Le rôle économique de la Suisse

J'ai tenté de démontrer dans les deux paragraphes précédents que l'économie et la politique aussi bien de l'Europe que de la Suisse, sont beaucoup plus profondément imbriquées que ne le pensent souvent les ingénieurs. Il me semble donc nécessaire d'examiner rapidement les caractéristiques principales de l'économie suisse.

Lorsque l'on examine de près le miracle de l'économie suisse, car c'en est un, il faut relever toute une série de faits qui sont à première vue inexplicables. Nous vivons de paradoxes, mais nous en sommes inconscients.

D'abord nous sommes le peuple le plus riche d'Europe, mais il est logé sur le terrain le plus pauvre de ce continent. Si nous devions utiliser uniquement nos richesses naturelles, nous ne pourrions faire vivre, et encore difficilement,

que 2,5 millions d'habitants sur notre sol. Nous avons su créer par notre travail une richesse qui permet d'entretenir et de faire vivre plus de 5 millions d'habitants. Et nous avons créé un « empire économique » suisse qui, par sa valeur, compense la pauvreté de notre sol. Cet empire se construit pas à pas ou plus exactement il n'existe que pour autant que nous soyons au moins d'un pas en avant des autres. Et c'est en cela que cet empire est vulnérable et que nous en portons tous une part plus ou moins grande de responsabilités.

Songez que les paradoxes de notre empire économique s'expriment dans le fait que nous n'avons ni sucre, ni cacao et que nous vendons du chocolat au monde entier, ou que nous n'avons pas de mer et que nous livrons les meilleurs moteurs marins partout, ou que nous n'avons pas de blé, mais que le monde nous achète nos moulins et que nous construisons les plus grosses installations pour la mouture aussi bien au Canada, aux USA qu'au Brésil ; pensez que nous n'avons pas de fer ni de charbon et que nous livrons des machines-outils aux quatre points cardinaux. Quant à l'horlogerie suisse, heureusement plus avantageuse que d'autres secteurs en ce qui touche aux matières premières, elle représente pas loin de 50 % de la production mondiale.

C'est en exportant de façon intensive notre travail sous forme d'articles manufacturés que non seulement nous pouvons nous ravitailler, mais atteindre un niveau de vie très élevé. Ce travail est bien heureusement accompagné d'un sens très précis, celui de l'échange international, et cela grâce au fait que nous connaissons les langues vivantes mieux que d'autres peuples. Notre marché c'est le monde, mais en priorité les pays développés. Le pourcentage exporté de la production globale dépasse 40 % mais dans la métallurgie et l'industrialisation mécanique la proportion s'élève à 50 % ; dans l'industrie chimique et pharmaceutique à 80 % pour atteindre dans l'horlogerie 97 %. Ces chiffres sont évidemment réjouissants, mais ils montrent que notre équilibre économique dépend directement des à-coups que peuvent provoquer des crises internationales sur lesquelles notre pouvoir politique est sans contrôle. La base fondamentale de notre prospérité actuelle repose donc sur l'échange libre ou disons avec André Siegfried « l'échange raisonnable » qui peut être interrompu brutalement en raison de circonstances indépendantes et de notre volonté et de notre sagesse.

Si j'ai cité ces faits c'est avant tout pour en tirer, au niveau de l'industrie et singulièrement des ingénieurs, des incitations à rechercher les moyens les plus appropriés pour nous permettre de faire face aux difficultés que l'intégration européenne, plus ou moins rapide, engendrera pour notre pays.

4. Quelques points d'application de nos efforts

4.1 Planification

Nous sommes, en Suisse, par nature et par tradition, très souvent opposés à toute forme de planification et nous n'aimons pas en parler. Je crois qu'en fait la planification n'est plus la vraie question mais que le problème beaucoup plus réel et très complexe, est de savoir comment faire de la planification localisée. Si le cadre est trop petit, ou trop étroit, un organe local n'aura jamais ni la largeur de vues nécessaires, ni les ressources suffisantes pour faire des plans vraiment novateurs. S'il est trop étendu ou trop divers, on retombe dans les défauts de la centralisation.

Nous devons prendre l'habitude de remettre en question le présent et d'anticiper, de forcer le futur afin que nous soyons capables de trouver les solutions justes, adaptées au monde d'aujourd'hui et si possible de demain. Par-dessus tout, nous sommes en train d'apprendre que la seule protection contre le risque d'être dépassé est d'innover. Nous ne pouvons nous défendre contre la menace d'être dépassés par le progrès qu'en prenant des devants. C'est dans le monde des affaires que l'on peut le mieux constater le bien-fondé de cette nouvelle attitude : le meilleur moment pour modifier la ligne de conduite d'une affaire, pour moderniser son style, son rôle, ses objectifs, sa production, son marché ou son organisation est quand cette affaire est à son zénith. Toute théorie peut se démoder et si une entreprise attend que la théorie sur laquelle elle vit décline, elle a généralement attendu trop longtemps.

Ceci demande une disposition d'esprit spéciale, en fait la plus rare des qualités humaines : la volonté nécessaire pour remettre en question son propre succès. Mais c'est la seule attitude qui peut rendre productif — ou même acceptable — le risque de l'innovation. Il est facile, par exemple, de repenser la politique étrangère d'un pays quand elle a échoué, n'importe quel éditorialiste peut le faire ; mais il est moins aisé d'envisager une nouvelle orientation lorsqu'elle est en plein succès. Et pourtant c'est la seule manière de prévenir l'échec, et le but de la planification est de rendre cette attitude efficace, grâce à un effort d'innovation organisé, systématique et continu.

4.2 Conception des produits

D'une manière générale, notre force, non seulement dans l'industrie des machines mais encore dans la plupart des industries, provient du fait que les produits suisses sont souvent de conception technique avancée. Or nous devons reconnaître que, depuis la guerre, la qualité de beaucoup de nos produits a été fortement approchée par nos concurrents étrangers.

Il me paraît donc évident, en raison de la petitesse de nos moyens, que nous devons renoncer à imiter servilement ce que nos autres partenaires désirent développer, mais au contraire nous concentrer sur ce que nous pourrons faire mieux qu'eux. Cependant, la recherche de nos forces réelles, vraies et indiscutables ne peut être entreprise à l'échelon supérieur, l'Etat ou même la profession, c'est à chaque entreprise de les déterminer avec objectivité en abandonnant les conceptions verrouillées au profit d'une tradition certes, mais d'une tradition qui est en mouvement, marche en avant, enseignement parce qu'elle transmet les expériences du passé au présent en vue de l'avenir. La véritable tradition qui doit nous guider dans ce cas est tout le contraire de l'immobilisme. Cet examen est difficile à faire, car il faut se placer dans une perspective dont nous avons peine à estimer tous les éléments et qui nous fait entrevoir des faiblesses là où nous ne les attendons pas. La vraie force d'une entreprise est constituée moins par ses machines ou sa puissance financière que par le capital intellectuel sur lequel elle peut s'appuyer. C'est par l'intelligence qu'on triomphe des difficultés.

Je ne pense pas que le potentiel d'esprit créateur ait diminué en Suisse ces dernières décennies, mais je pense que nous n'avons pas reconnu assez sa valeur. En effet, certaines positions acquises nous ont conduit à de douces, mais dangereuses illusions.

L'esprit créateur, dans les industries mécaniques, est fondé sur trois activités principales : la recherche à tous éche-

lons, l'invention et enfin la construction, qui n'est rien d'autre que l'art de concrétiser les résultats des deux premières.

J'ajouterais qu'il faut inoculer le virus de la perfection à tous les échelons d'une entreprise ; ce n'est pas facile, car il demande à la fois beaucoup d'intelligence, de conscience et de connaissances.

4.3 Les techniques de production

Si nous voulons, en Suisse, augmenter l'ensemble de notre production sans accroître le nombre d'employés étrangers, notre seule ou l'une de nos seules ressources est l'augmentation de la productivité de l'ensemble de nos activités.

Il est évident que la connaissance des moyens qui peuvent engendrer une élévation du niveau de vie sans pour cela provoquer le déséquilibre politique ou économique de notre pays est importante. Or, qu'on le veuille ou non, que l'on en soit conscient ou pas, le problème essentiel réside dans les techniques de production. Il n'y a pas de progrès social de l'ensemble d'une population sans passer par ce goulot d'étranglement, ce point de passage obligé de toutes les actions. J'aimerais ajouter immédiatement que la productivité n'est pas un facteur qui touche seulement l'industrie ou l'économie, même le professeur d'université qui enseigne les sciences morales y est astreint. Car, s'il est un bon professeur, il doit chercher les meilleures méthodes pour enseigner ses étudiants et leur ouvrir l'esprit.

Lorsque nous parlons de l'importance du travail pour le peuple suisse, ce facteur qui a permis cette extraordinaire expansion de notre économie, nous avons sous les yeux la démonstration que c'est par l'amélioration de notre travail de producteur — le terme de producteur s'étendant bien entendu à tous les genres de production — qu'elle soit intellectuelle, technique ou manuelle, que nous améliorons réellement notre sort de consommateur. Comme consommateur nous sommes donc directement intéressés à la productivité. Elle a une influence prépondérante sur notre niveau de vie.

Quelles sont donc les causes qui engendrent l'accroissement de la productivité ? Fourastié, l'économiste français qui a écrit « Le grand espoir du XX^e siècle », prétend que des études sérieuses en ont dénombré soixante-quinze, qu'un esprit cartésien grouperait avec élégance en quelques grandes classes, mais qui sont extrêmement disparates : elles vont des idées philosophiques aux tours de main et de la religion à la finance. Il est entendu que je n'analyserai pas tous les facteurs, mais il me semble tout de même indispensable d'en faire ressortir quelques-uns.

Les facteurs essentiels dont dépend la productivité sont :

4.3.1 Facteurs humains

La productivité est influencée indiscutablement, et je dirai presque principalement, par les facteurs humains. En effet, on a constaté que le même outillage, suivant qu'il est utilisé par des mains européennes, américaines ou des mains africaines ou encore asiatiques, n'a pas du tout la même productivité. Ce fait résulte d'un grand nombre d'éléments sous-jacents de notre civilisation occidentale, comme aussi du but des entreprises, qui doivent créer de véritables équipes et fondre les efforts individuels en un effort commun. Chaque membre de l'entreprise contribue à une tâche différente, mais tous contribuent à atteindre le même but.

Leurs efforts doivent s'exercer dans la même direction et leurs contributions doivent s'adapter les unes aux autres pour produire un tout, sans qu'il y ait de vides, de conflits ou d'efforts inutilement répétés.

4.3.2 Facteurs économiques

Parmi les facteurs économiques susceptibles de promouvoir la productivité, je désire signaler :

La grandeur des marchés

C'est encore un thème à la mode et nous ne pouvons négliger le fait qu'il faut substituer aux petits marchés nationaux protectionnistes un marché plus vaste et plus concurrentiel, plus vaste pour permettre l'utilisation des techniques les plus modernes et plus concurrentiel pour qu'il agisse comme une incitation continue à améliorer la qualité des produits et les conditions de production et d'échange. C'est de ces idées que sont nées d'une part la Communauté économique européenne (Marché commun) et son contrepoids, l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Mais il ne faut pas seulement songer à la grandeur des marchés internationaux ; on peut tout aussi bien la voir dans le bâtiment, chez nous où la construction de grands ensembles est rare et que la coordination de construction réparties sur un an ou deux est presque inexistante.

Le crédit

Il est évident que les conditions de crédit dont les producteurs peuvent jouir sont un élément qui incite aux modifications nécessaires pour accroître la productivité. En effet, la mise en œuvre de nouvelles méthodes exige souvent l'achat d'un outillage important qui sera facilité ou freiné par la disponibilité plus ou moins aisée de capitaux. Je pense qu'en Suisse nous n'avons, d'une manière générale, pas à nous plaindre à ce sujet.

La distribution

L'une des tâches essentielles des entreprises est d'organiser correctement la distribution de ses produits, qu'il s'agisse de machines, de produits de beauté ou d'assurances. Il ne suffit pas d'avoir un service de vente puissant et bien organisé pour que la distribution soit réalisée. Elle s'étend sur un champ beaucoup plus vaste, car on ne dit plus aujourd'hui, comme il y a trente ou cinquante ans : « Le service des ventes écoulera tout ce que l'usine produira » mais on recherche les moyens les meilleurs pour couvrir les besoins du marché, car la distribution embrasse l'ensemble de l'entreprise au point de vue de son résultat final, qui

n'est rien d'autre que le point de vue du client. Elle a donc aussi une importance non négligeable sur la productivité.

4.3.3 *L'automatique*

En fait, l'automatique se présente comme l'aspect spectaculaire d'une mécanisation poussée souvent à l'extrême et qui se manifeste par l'emploi de calculatrices prodigieusement rapides, de machines assurant des opérations successives dans un processus intégré et enfin par des instruments et appareils qui facilitent le travail domestique.

Toutes les applications de l'automatisme, vues à travers la lunette des Européens, sont axées sur les productions en masse, en particulier la fabrication des automobiles. La philosophie économique de la CEE est d'ailleurs fondée sur la recherche de la puissance de production avant tout. Il faut créer un marché assez vaste pour que les investissements qu'exige l'automation des productions soient intéressantes. Nos associations suisses spécialisées relèvent généralement que les techniques de l'automation s'appliquent essentiellement aux produits fabriqués en grande série. Or cette manière de voir est fausse, car l'automation a un double aspect. Dans la mesure où elle prolonge la machine, par la mécanisation, elle est rigide, c'est-à-dire qu'elle ne peut produire que des pièces identiques. En revanche, l'utilisation des ressources de l'électronique permet de la rendre souple et, par conséquent, d'étendre son domaine d'application aux fabrications de petites séries. L'évolution actuelle, surtout perceptible aux Etats-Unis, fait apparaître la forme souple de l'automation comme la plus intéressante pour la généralité de nos industries suisses. C'est l'irruption de l'électronique dans le domaine de la machine-outil qui crée les perspectives d'application de l'automatique aux séries moyennes ou très petites.

5. Conclusions

Il m'a semblé inutile d'examiner certains articles du Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne car, à l'heure actuelle, il est difficile de savoir ce qu'il adviendra de la demande d'association formulée par la Suisse. Il me paraît plus important pour les ingénieurs de l'industrie de savoir dans quelles directions doivent porter leurs efforts afin que les conditions économiques nécessaires à un choix aussi libre que possible de la politique étrangère de notre pays puissent être satisfaits. J'ai donc indiqué quelques efforts qu'il me paraît important d'entreprendre, mais n'ai pu les traiter que de manière très générale. C'est à chacun de tenter, dans son secteur limité, d'étudier les applications concrètes qu'ils appellent.

Les tendances vers l'intégration de l'Europe

Ernst Studer, ingénieur S.I.A., conseiller national, Berthoud

Avant-propos

Ma réponse à l'article de M. P. Soutter, ing. dipl., a été écrite l'été dernier. Pourtant, je n'ai rien à y changer. La rupture des négociations entre la Communauté économique européenne (CEE) et la Grande-Bretagne a entre-temps montré que la réalité européenne diffère encore bien plus de « l'idéal européen » de M. Soutter que je ne l'avais exposé dans mon texte. L'exemple des Pays-Bas montre bien à quelle situation désagréable on s'expose dans le domaine de la politique pratique, lorsqu'on se fie à ses espoirs plutôt qu'aux réalités. Ce pays s'était lié, lors de la constitution de la CEE en 1957, sans possibilité de retour, entre autres à la France. En ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne — que la Hollande avait toujours désirée — on s'était contenté de promesses. Aujourd'hui, les Hollandais se plaignent d'autant plus de l'évolution prise par les événements qu'ils se rendent compte de leur impuissance. Si la Suisse, faisant confiance à l'Europe, ou par simple goût du risque, avait renoncé à sa neutralité, elle aurait également eu beaucoup de peine à revenir en arrière.

Toutefois, mon réalisme n'est pas un appel à l'inaction. Car, si l'intégration ne peut, pour le moment, progresser dans le domaine *politique*, la CEE se maintiendra sur le plan *économique*. C'est pourquoi le but de la Suisse, ainsi que celui des autres pays de l'Association européenne de libre échange (AELE), de former un jour avec cette CEE un seul marché libre en Europe, reste inchangé. Mais comme, d'une part, la CEE, par suite de ses dissensions internes, se trouve incapable, actuellement, de négocier sur ce point, et que d'autre part certains milieux de la Communauté voient dans le fait de maintenir des barrières douanières contre les nations sœurs de l'Europe un élément de cohésion pour la CEE, il est impossible de dire quand ce but pourra être atteint. La séparation de l'Europe occidentale en deux marchés distincts est trop absurde pour être de longue durée. C'est pourquoi le Conseil fédéral n'a pas retiré sa demande d'association déposée à Bruxelles. Entre-temps, la Suisse fait bien de maintenir ou de rendre son économie apte à soutenir la concurrence dans tous les domaines. Elle apprendra de ce fait, d'une part à faire face à la discrimination croissante durant les prochaines années sur les marchés de la CEE, d'autre part à participer sans trop de difficultés au futur marché libre européen.

* * *

M. Soutter a publié dans le numéro 30 de janvier 1962 du Bulletin S.I.A. une contribution au problème de l'intégration de l'Europe, en exposant le plan du Registre européen des professions techniques supérieures. Il y précise qu'il s'agit là de ses opinions personnelles et qu'il désire par ses remarques introduire une discussion plus étendue. Quoique avec un peu de retard, je me permets d'exprimer ici, au sujet de cet important problème, une opinion qui diffère sensiblement de la sienne, tout en le remerciant sincèrement d'avoir bien voulu ouvrir le débat. Comme l'a mentionné M. Soutter, la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI) a élaboré un projet de registre. Je suis d'accord avec lui pour saluer

cette heureuse initiative. M. Soutter a toutefois saisi l'occasion de son exposé concernant ce registre pour militer en faveur d'une adhésion de la Suisse à la CEE et pour critiquer l'attitude suisse face au problème de l'intégration. Ceci est son bon droit. Si je tiens à répondre aujourd'hui aux nombreuses affirmations contenues dans son article, c'est que j'aimerais éviter que ses opinions, dont je sais que la grande majorité des Suisses ne les partage pas, restent sans réponse au sein de la S.I.A.

1. Lorsque M. Soutter affirme que « la Suisse va maintenant se trouver obligée de demander son association au Marché commun, ce qu'elle aurait pu faire spontanément auparavant, avec tous les avantages que lui aurait procuré sa libre initiative », il donne l'impression que l'idée de s'associer avec la CEE n'est venue que récemment à la Suisse. En réalité, notre pays a tenté depuis 1956 sans interruption d'arriver à une association. D'abord, il était question d'une association multilatérale de tous les pays de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) autour du noyau de la CEE, les pays membres de cette dernière s'étant solennellement et à plusieurs reprises prononcés en faveur d'une telle solution. Toutefois, ces promesses sont restées sans suite et les pays membres de la CEE ont défendu toujours plus la théorie que la Grande-Bretagne devrait devenir membre à plein droit de la CEE, tandis que les pays neutres pourraient suivre la voie de l'association bilatérale. Or, ceci constitue précisément la solution préconisée par les pays membres de l'AELE notamment la Suisse. La volonté d'arriver à une association et de participer de ce fait à l'intégration économique de l'Europe représente donc une des constantes de la politique suisse.

2. M. Soutter prétend qu'« il est certain qu'une participation à la CEE ne peut être de nature économique seulement », car l'économie et la politique ne sauraient être séparées l'une de l'autre. Certes, il est exact que l'organisation de la CEE représente une entité économique et politique, dont l'origine s'explique surtout par certaines aspirations politiques. C'est bien là la raison qui interdit à un pays neutre d'adhérer de plein droit à la CEE. Or, s'il est possible à la Suisse de conclure un accord purement économique avec un autre Etat, malgré les aspirations politiques que celui-ci pourrait avoir, elle doit aussi pouvoir le faire avec la CEE, même si celle-ci a une certaine orientation politique. L'OECE déjà représentait une forme de collaboration purement économique, à laquelle participaient aussi bien des pays engagés dans une certaine politique que des pays neutres. La Commission de la CEE a d'ailleurs déclaré en 1959, dans une expertise, que « les pays européens désireux de promouvoir l'intégration économique de l'Europe pouvaient à cet effet faire appel aux articles 237 (adhésion) ou 238 (association) du Traité de Rome... L'association — et c'est là la différence essentielle (par rapport à l'adhésion) — accorde au pays associé son entière indépendance au point de vue politique ». Le professeur Hallstein a déclaré la même année devant l'Assemblée parlementaire européenne : « La raison d'être finale de la CEE est de promouvoir l'unité politique de l'Europe. Or, ceci n'est de toute évidence pas le sens d'une association. L'association poursuit des buts

économiques. » L'acceptation d'un lien entre la Suisse et la CEE qui serait limitée strictement au domaine économique est donc purement une question de bonne volonté. La réponse que trouvera la demande d'association de la Suisse montrera si cette bonne volonté règne actuellement au sein de la CEE, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

3. M. Soutter voit « le sens profond de l'intégration européenne... (dans le but) de créer une conscience européenne et de sauver la civilisation occidentale ». C'est, sans nul doute, le motif majeur d'un grand nombre de promoteurs de la CEE. Qu'il soit permis cependant de relever que, du point de vue de l'intégration politique, les pays de la CEE n'ont encore réalisé aucun progrès. En revanche, certains éléments au sein de la CEE s'accrochent avec d'autant plus d'obstination aux avantages commerciaux de leur organisation. C'est pourquoi les Français, par exemple, ne montrent guère d'enthousiasme face au plan Kennedy qui prévoit une réduction ou élimination des barrières douanières sur le plan mondial, car sa réalisation aurait pour conséquence que le domaine protectionniste de la CEE perdrat quelque peu son caractère de « chasse gardée » pour l'industrie française. De plus, si les Français exigent que les Anglais, à titre de « prix d'entrée », freinent leurs importations agricoles à partir des Etats du Commonwealth, leurs intentions semblent bien peu inspirées des buts politiques idéalistes de l'intégration européenne. Il s'agit là d'avantages purement matériels en faveur de la France, et ceci au détriment de liens intercontinentaux dont l'importance pour la défense du monde libre est indéniable. Malgré toute l'estime que j'éprouve envers les buts d'intégration poursuivis par la CEE, je ne puis m'empêcher de penser que M. Soutter idéalise par trop les aspirations de cette dernière.

4. M. Soutter conseille à la Suisse d'examiner « dès maintenant » la question de l'adhésion intégrale à la CEE. Or, cet examen a été fait il y a quelques années déjà, et la conclusion à laquelle on était arrivé n'a pas changé depuis : une adhésion à la CEE aurait par exemple pour conséquence que la politique commerciale agraire ou celle des transports valables pour notre pays ne serait plus déterminée à Berne, mais fixée par des décisions majoritaires dans les organismes de Bruxelles. Dans le domaine de la politique économique, non seulement le Parlement fédéral, mais aussi les cantons et le peuple lui-même seraient dans une large mesure démunis de leurs fonctions législatives. La démocratie helvétique, basée sur le référendum et le fédéralisme, deviendrait rapidement vide de sens. La Suisse verrait son indépendance nationale soumise à un phénomène d'érosion et la confiance en sa neutralité permanente serait minée, du moment qu'elle s'identifierait avec une communauté politique.

Il existe évidemment encore d'autres raisons qui justifient une opposition contre une adhésion à la CEE, mais les raisons citées me suffisent amplement pour ne pas suivre le chemin proposé par M. Soutter.

5. M. Soutter est d'avis que la mission de la Suisse consiste à agir activement, par son adhésion à la CEE, en faveur d'une Europe fédéraliste. Malheureusement, la CEE n'a pas du tout un caractère fédéraliste, du moins pas dans le sens traditionnel, comme l'entendent par exemple les Etats-Unis d'Amérique ou la Confédération suisse. Au sein de la CEE, la suprématie naturelle des grands pays est encore accentuée par un droit de vote différencié. A vues

humaines, on ne pourra pas s'attendre à ce que la France par exemple, accepte, au niveau de l'Europe, un système de deux chambres, dont l'une, à l'instar de notre Conseil des Etats ou du Sénat américain, garantirait le principe fédéraliste de l'équivalence des Etats membres. Par une adhésion de la Grande-Bretagne, le camp de l'opposition contre le fédéralisme dans la CEE serait encore renforcé. L'espoir que la Suisse pourrait, par son adhésion, provoquer un revirement en faveur du fédéralisme, repose sur une surestimation de l'influence qu'un petit Etat comme le nôtre pourrait exercer sur l'évolution européenne. Nous servons mieux la cause du fédéralisme en Europe en maintenant intact notre Etat fédéral, à titre d'exemple vivant. Par une adhésion à la CEE, nous ne pouvons qu'affaiblir d'avance notre fédéralisme suisse, dans l'espoir de la réalisation — peu probable — d'un fédéralisme européen.

6. M. Soutter écrit que « le problème de la neutralité peut certainement être résolu dans le cadre de l'intégration européenne » et fait sienne l'opinion du président de la Commission de la CEE, Hallstein, exprimée dans sa conférence de novembre 1962 à Zurich, qu'à l'époque de l'unification de l'Europe, la neutralité suisse est dépassée. M. Soutter voit donc la « solution » du problème de la neutralité dans le fait que la Suisse renoncerait graduellement au cours d'une « période transitoire », aux principes de politique extérieure qui furent les siens jusqu'ici. Une telle neutralité en « dégradation » ou « limitée dans le temps » peut être compatible avec une participation intégrale à la CEE. En revanche, celui qui, contrairement à M. Soutter, ne voit pas d'un œil favorable l'abandon de la neutralité, attribue au caractère « permanent » et « durable » de la neutralité suisse une valeur particulière qu'il ne faut pas mettre en danger. Par une adhésion totale à une CEE qui agit comme une puissance potentielle, la Suisse montrera qu'elle n'a plus confiance en sa neutralité. Or, dès l'instant où la Suisse manifesterait qu'elle ne croit plus à la constance et à l'utilité de sa neutralité, le reste du monde n'y croirait plus non plus. C'est pourquoi le citoyen suisse qui prend au sérieux la neutralité et les possibilités qui en découlent pour notre pays de rendre des services de tous genres dans un monde divisé, qui en a plus besoin que jamais, ne veut pas courir le risque de voir la Suisse, par une adhésion à une communauté à caractère politique, saper elle-même la confiance du monde en sa volonté de rester neutre. Si l'on songe que le chancelier Adenauer voit dans la CEE « le noyau de l'alliance politique et militaire de l'Occident » et que le général de Gaulle vise par cette voie à la création de la « plus grande puissance politique, économique, militaire et culturelle qui ait jamais existé », il serait inévitable que les pays parfois méfiants des autres continents interpréteraient une adhésion de la Suisse à cette Communauté comme une identification avec la politique actuelle et future de cette dernière et comme un renoncement à notre principe de neutralité.

C'est la raison pour laquelle la Suisse doit rechercher une autre forme de collaboration à l'intégration économique qu'une adhésion intégrale à la CEE. L'article 238 du Traité de Rome, qui prévoit la formule de l'association, lui en donne précisément la possibilité.

7. Il n'est pas nécessaire d'adhérer au Traité de Rome pour faire entrer en vigueur le Registre européen des professions techniques supérieures et permettre aux ingénieurs suisses de jouir des avantages d'une telle institution. La réalisation du Registre pourrait aussi se faire dans le cadre de l'OCDE,

successeur de l'OECE, ou mieux encore dans celui du Conseil de l'Europe à Strasbourg. A l'encontre de la CEE, le Conseil de l'Europe permet même aux Etats non membres comme l'était la Suisse jusqu'il y a peu de temps, de collaborer à l'établissement de conventions européennes de caractère technique ou économique. C'est pourquoi l'on

pourrait se demander si la FEANI, qui groupe un grand nombre de pays non membres de la CEE, ne ferait pas mieux de s'adresser non seulement à la Commission de la CEE mais aussi et surtout au Conseil de l'Europe.

(Traduit du texte original allemand)

Controverse Soutter-Studer

Samuel Rieben, ingénieur S.I.A., Genève

Il nous est difficile, à nous autres Suisses, de poser objectivement le pour et le contre du grave problème : « CEE — Suisse — neutralité ». C'est un grave problème en effet, car la solution que nous lui apporterons, quelle qu'elle soit, marquera profondément l'avenir de notre pays.

Voici quatre questions que l'on pourrait utilement se poser :

I. *La Suisse a-t-elle une vocation européenne ?*

Je pense que nous pouvons répondre oui à cette question et ceci sans restriction. De par sa situation au centre de l'Europe, de par sa position de « carrefour européen », la Suisse est étroitement liée au destin de l'Europe. On ne conçoit pas qu'il y ait un destin suisse, d'une part, et un destin européen d'autre part. D'ailleurs, l'histoire même de notre pays le montre pertinemment.

II. *Le chemin qui doit conduire à une « fédération européenne » ou à des « Etats-Unis d'Europe » doit-il nécessairement passer par la CEE ?*

Il y a là matière à discussion, et les avis sont ici fortement partagés. Une première tentative de réponse a été donnée par l'Association européenne de libre-échange, mais cette solution est-elle satisfaisante ? Il ne semble pas que ce soit le cas, puisque chacun des sept partenaires demande, sous une forme ou sous une autre, une association au Marché commun. Cette demande d'association devrait peut-être représenter la fameuse solution de compromis.

III. *Les actuels partenaires de la CEE se sont-ils mis d'accord sur la forme politique qu'il convient de donner à l'Europe ?*

N'oublions pas que les objectifs « actuels » de la CEE sont avant tout d'ordre économique, mais que le problème politique s'est toujours posé et se posera de plus en plus, tant il est vrai que chacun est plus ou moins conscient que seule une forme politique pourra finalement donner à l'Europe l'assise dont elle a besoin. Toutefois, il faut remarquer d'emblée qu'il y a loin de « l'Europe des patries », chère au général de Gaulle, à une fédération telle que la conçoivent, chacun avec des nuances, les Allemands, les Italiens, les Belges, les Hollandais et les Luxembourgeois. Cette absence de « décision politique » n'est certes pas faite pour faciliter les démarches suisses, la Suisse ayant plus ou moins joué son destin sur la neutralité.

IV. *La Suisse peut-elle pratiquer, face à ces problèmes européens, une politique d'attente ?*

Je ne le pense pas. L'attitude serait négative et peu conforme au rôle que pourrait jouer la Suisse au sein d'une Europe unie politiquement et économiquement. Ce n'est

pas une raison suffisante que d'évoquer les difficultés et les tâtonnements actuels de l'Europe pour justifier une abstention de la Suisse.

Dans ce domaine, la Suisse se doit, ne serait-ce d'ailleurs que par pur opportunitisme, de prendre quelques initiatives. Il y aurait lieu de revoir le « dynamisme helvétique ». En effet, l'opinion est assez répandue, dans certains pays européens, que la Suisse ne « bouge » pas, qu'elle attend que les solutions soient trouvées par d'autres, avec l'espoir de venir après coup et d'en retirer des profits, que les Suisses craignent de se compromettre, qu'ils ont décidément perdu le goût du risque, etc.

Chaque fois qu'un débat sur ces problèmes est organisé, en Suisse, deux catégories d'orateurs s'affrontent presque invariablement : les *idéalistes*, qui voient une Europe unie, fédérée, fonctionnant politiquement merveilleusement bien et au sein de laquelle la Suisse jouirait d'une situation en quelque sorte privilégiée, et les *réalistes*, qui doutent de ce fonctionnement politique et prophétisent que la Suisse prise dans une Europe unie politiquement, sera « centrifugée » et disparaîtra comme unité. Les uns et les autres brandissent des arguments irréfutables. Je pense que la controverse Soutter-Studer s'inscrit précisément dans un tel débat, M. Soutter tenant le rôle de l'idéaliste et M. Studer celui du réaliste.

Il est bon, il est nécessaire que l'on discute de ces problèmes, même qu'on s'y passionne. Mais, plutôt que de voir les positions respectives des uns et des autres se cristalliser chaque jour davantage, il serait préférable, à mon avis, de rechercher d'abord les points communs et, des points communs, il y en a certainement beaucoup. Parmi ces points communs, je discerne, par exemple :

- l'importance du rôle de l'Europe dans le monde ;
- la nécessité d'une meilleure cohésion européenne ;
- l'évidence que le sort de la Suisse est lié à celui de l'Europe ;
- la nécessité, pour la Suisse, de participer activement à cette cohésion européenne.

Bien sûr que ces problèmes ne sont pas simples. Il serait dangereux de trop les simplifier et de penser que l'intégration de la Suisse se fasse sans heurts ni perte, d'une manière ou d'une autre, d'une partie du moins de notre « unité » suisse. Mais, par ailleurs, il ne faut pas non plus s'exagérer les difficultés ni peindre pour le plaisir le diable sur la muraille. Il ne faut pas penser non plus que notre génération est placée aujourd'hui devant un problème d'une importance encore jamais atteinte, unique, qu'une charge extrêmement lourde pèse sur nos épaules comme

jamais encore elle n'avait pesé sur les épaules des générations passées d'Helvètes. Des décisions importantes à prendre, je pense que chaque génération en a eu sa part. Ne nous trouvons-nous pas placés aujourd'hui, face à l'Europe, un peu comme les Uranais se trouvaient placés devant une Confédération de plus en plus grande ? Aujourd'hui, dans notre ménage économique, que pèse l'économie d'Uri par rapport à celle de Zurich par exemple ? Les Uranais n'avaient-ils aucune crainte à nourrir, à une certaine époque ? Les personnes les mieux intentionnées ne parlent-elles pas volontiers d'un « miracle suisse » ? Pourquoi nient-elles ou nient-elles, a priori, un « miracle européen » ? La Suisse ne s'est pas faite en un jour, et il faudra aussi du temps à l'Europe pour s'unir. Tâchons donc de demeurer ouverts à ces problèmes et d'adopter une attitude optimiste et constructive, sans nous laisser emporter par le moteur des idéalistes et sans nous exagérer l'importance du frein des réalistes. Revenons à une conception saine des choses et mettons en évidence nos points communs plutôt que d'apporter à chacun des deux partis des arguments qui les éloignent encore davantage l'un de l'autre. N'essayons pas non plus de fuir nos responsabilités en nous plaignant du poids des décisions à prendre. On pronostique, par exemple, que le jour où la Suisse ferait vraiment partie de la CEE, il y aurait un recul, chez nous, du standard de vie. Sommes-nous véritablement les seuls qui, une fois dans leur existence, doivent reculer pour mieux sauter ? Ne vaut-il pas mieux, parfois, avoir la sagesse d'accepter un recul calculé, pour mieux repartir,

que de poursuivre une routine sans nuance qui conduit fatidiquement à un carrefour où le choix n'est plus possible ?

Ce qui nous manque peut-être le plus, aujourd'hui, c'est le *goût du risque*. Nous nous sommes presque définitivement embourgeoisés, la haute conjoncture qui n'arrête pas de durer faisant le reste. Nous croyons que les « choses s'arrangeront d'elles-mêmes ». Nous espérons peut-être que les « autres penseront pour nous ». Nous souhaitons que les autres prennent des risques avant nous. Nous estimons qu'il est confortable d'ignorer les problèmes qui se posent. Nous sommes tentés de pratiquer une politique d'autruche.

C'est pourquoi je me félicite que la controverse Soutter-Studer démontre qu'il y a encore dans la S.I.A. des collègues qui ne veulent pas ignorer les problèmes, qui n'hésitent pas à prendre publiquement position.

Essayons de considérer que nous avons maintenant franchi une première étape, celle de la prise de conscience du problème, avec toutes les oppositions internes que cela suppose, et unissons nos forces, nécessairement divisées pour la discussion, pour envisager une phase plus constructive, qui commence par l'inventaire des points communs.

* * *

M. P. Soutter désire publier, à la suite de cet échange de vues, une courte conclusion qui, faute de place, paraîtra dans un prochain numéro.

Angolo ticinese

Aldo Antonietti, Ingénieur S.I.A., Lugano

L'assemblea dei delegati della S.I.A., tenuta a Baden il 15 dicembre u.s., approvava con applausi il nuovo statuto della Sezione Ticino. Con questo atto si sanzionava definitivamente un desiderio del Comitato Centrale e della Sezione stessa, di regolare la sua posizione in seno alla S.I.A. svizzera.

Precedentemente infatti, il suo statuto non era ufficialmente riconosciuto, in quanto prevedeva per l'ammissione dei soci condizioni più restrittive di quelle dello statuto centrale.

Allineandosi con la S.I.A. centrale, la Sezione Ticino ha dimostrato di essere conscia delle mutate condizioni in campo nazionale ed europeo, riguardanti la difesa delle

professioni e dei titoli di ingegnere e architetto. Essa riconosce in particolare nel Registro svizzero degli Ingegneri, Architetti e Tecnici (RIAT), approvato dalle massime associazioni professionali svizzere e accolto con favore dalle scuole tecniche universitarie, un mezzo efficace per risolvere in maniera equilibrata e liberale questo spinoso problema.

Il Comitato ringrazia i soci della Sezione, che l'hanno sostenuto nei suoi sforzi approvando il nuovo statuto nell'assemblea straordinaria del 4. luglio 1961, e ringrazia parimenti i delegati di tutte le Sezioni S.I.A. della Svizzera per la simpatia dimostrata al Ticino anche in quest'occasione.

Le prochain numéro du Bulletin S.I.A. sera consacré à des problèmes relatifs à la recherche en Suisse.

Relations internationales

A. FEANI (Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs)

Comité de direction

Le Comité de direction de la FEANI a tenu le 11 janvier 1963, à Dusseldorf, sa 33^e réunion. Le président de la FEANI, M. S. Balke, n'ayant pu y assister, la réunion fut présidée par M. E. Choisy, Genève, ancien président. Le Comité de direction a approuvé les comptes 1962 de la Fédération et le budget pour 1963. Il a été renseigné sur les travaux du comité commun FEANI/EUSEC, présidé par M. G. Brenken, Allemagne, et qui est chargé à la demande de l'OCDE et sur la base d'un contrat conclu avec elle, de procéder dans tous les pays membres de l'OCDE à une enquête sur la formation des ingénieurs de niveau non universitaire et sur celle des techniciens. Le Comité de direction s'est occupé en détail de la création d'un comité de liaison des ingénieurs auprès de la Communauté économique européenne (CEE), suivant un désir exprimé par cette dernière. Ce comité sera chargé d'assurer le contact et la collaboration entre les ingénieurs et la CEE, notamment en ce qui concerne le Registre européen des professions techniques supérieures. Dans le même ordre d'idées, le désir a été exprimé de réactiver le comité de liaison FEANI/EUSEC existant.

Le Comité de direction a pris connaissance de l'activité du comité du Registre européen des professions techniques supérieures, présidé par M. P. Soutter, Zurich.

Les principes mêmes sur lesquels est basé le Registre européen ayant été approuvés par le Comité de direction de la FEANI, le Registre sera publié sous peu. Le comité tiendra une séance à l'occasion du congrès de la FEANI à Munich, afin de poursuivre la mise au point des listes d'écoles qui seront annexées au Registre.

Le Comité de direction a pris connaissance avec regret de la démission, pour raison de santé, du secrétaire général de la FEANI, le général M. Crochu, de Paris. Il a nommé M. Crochu secrétaire général honoraire et conseiller de la

FEANI et a désigné pour lui succéder M. G. Clogenson, ing. dipl., Paris, jusqu'ici délégué du comité national français au Comité de direction.

Un rapport sur la séance du Comité de direction du 18 juin, à Munich, paraîtra dans le prochain numéro. La réunion suivante du Comité aura lieu le 7 septembre 1963, à Helsinki.

IV^e congrès international d'ingénieurs organisé par la FEANI

Le IV^e congrès international des ingénieurs de la FEANI a eu lieu du 16 au 19 juin 1963, à Munich. Il était consacré au thème *Ce que le monde d'aujourd'hui demande à la technique*. Vingt-cinq ingénieurs suisses y participèrent. M. E. Choisy, Genève, présida les deux premières séances de travail. M. H. Schindler, vice-président du Conseil d'administration des Ateliers de construction d'Oerlikon, Zurich, s'était chargé du rapport confié à la Suisse sur le thème « Contribution au relèvement à un niveau convenable du standard de vie des pays en voie de développement » et le présenta au congrès. M. G. Wüstemann, secrétaire général de la S.I.A., a fonctionné comme secrétaire à la première séance de travail.

Un rapport sur ce congrès, auquel a pris part entre autres le président de la commission de rédaction du Bulletin S.I.A., paraîtra dans le prochain numéro.

B. EUSEC (Europe United States Engineering Conference)

L'EUSEC a tenu sa réunion plénière du 23 au 29 juin 1963, à Munich, à la suite du congrès de la FEANI. On sait que ces conférences réunissent les présidents et les secrétaires des sociétés membres. La S.I.A. était représentée à cette manifestation par son président, M. A. Rivoire, et par son secrétaire général, M. G. Wüstemann. Nous publierons également dans le prochain numéro un rapport sur cette réunion.

Communications du secrétariat général

A. Assemblées des délégués de la S.I.A. des 15 décembre 1962 et 17 mai 1963

L'assemblée des délégués du 15 décembre 1962, à Baden, adopta le budget pour 1963, les cotisations et contributions restant fixées aux mêmes montants qu'en 1962. Les délégués se prononcèrent en faveur d'une participation de la S.I.A. à l'Exposition nationale suisse de 1964, fixèrent la contribution financière de la Société à l'Expo à Fr. 200 000.— au maximum et décidèrent les mesures suivantes pour réunir cette somme : a) prélèvement d'un montant sur le capital ; b) augmentation du prix de vente des normes pendant deux ans ; c) augmentation des contributions de bureaux ; et d) augmentation des cotisations, pendant deux ans également. Une résolution relative à la question des titres fut adoptée à une grande majorité, spécifiant que la S.I.A. approuve la solution prévue dans le projet de loi fédérale sur la formation professionnelle. Les délégués approuvèrent ensuite la révision des « Conditions générales

pour l'exécution des travaux de construction », n° 118, du contrat d'entreprise, n° 23, et des normes pour l'examen des tuyaux en béton non armé, n° 107. Le Comité central et les commissions reçurent mandat de mettre au point le texte de ces normes, après avoir examiné encore une fois à fond les remarques et propositions faites à l'assemblée ou immédiatement après. Les directives concernant la publicité furent approuvées et les délégués décidèrent leur publication comme normes. Les statuts de la section du Tessin et une révision des statuts de la section de Thurgovie furent adoptés. Les délégués donnèrent leur accord à ce que le Centre d'études FAS/SIA pour la rationalisation du bâtiment prenne la forme juridique d'une association, la S.I.A. agissant comme membre fondateur. Une proposition de la section de Waldstätte relative à la question des titres fut approuvée.

A l'assemblée des délégués du 17 mai 1963, à Genève, le président et le secrétaire général présentèrent un rapport

sur des problèmes dont s'occupe actuellement la Société. Les délégués approuvèrent le rapport de gestion du Comité central pour 1962 et les comptes 1962. Les huit membres du Comité central qui s'étaient déclarés disposés à accepter un renouvellement de leur mandat furent réélus pour une nouvelle période statutaire de deux ans.

M. W. Althaus, architecte à Berne, fut nommé membre du C.C. en remplacement de M. P. Indermühle, architecte à Berne, qui avait donné sa démission. Après ces élections, la composition du Comité central est la suivante :

Président : André Rivoire, arch. dipl. EPF, Genève
Vice-président : Curt Kollbrunner, Dr ès sc., ing. civil dipl. EPF, Zurich
Trésorier : Ferdinand Roten, ing. forestier dipl. EPF, Rudolfstetten
Membres : Willy Althaus, arch. dipl. EPF, Berne
Gaston Borgeaud, Dr ès sc., ing. méc. et él. dipl. EPF, Winterthour
Maurice Cosandey, ing. civil dipl. EPUL, Lausanne
Theodor Hartmann, Dr ès sc., arch. dipl. EPF, Coire
Guido Hönger, ing. méc. dipl. EPF, Zuchwil
August Métraux, ing. él. dipl. EPF, Bâle

Les délégués approuvèrent ensuite, sous certaines réserves, la révision des normes suivantes :

N° 125 pour les travaux de plâtrerie ;
N° 133 pour les sols en linoléum, plastic, parquet-liège et caoutchouc, en bandes et en plaques ;
N° 139 pour les travaux de tapisserie ;
N° 141 pour les travaux de jardins ;
N° 143 pour les installations de ventilation et de climatisation.

De nouvelles normes pour les travaux de revêtement des murs et plafonds en éléments préfabriqués furent également approuvés, le titre de cette formule — qui portera le numéro 168 — devant encore être précisé.

Des propositions de la section de Waldstätte concernant la révision des normes n°s 102 et 21, n°s 103 et 25, n° 116, furent adoptées.

L'assemblée des délégués fit la proposition de tenir la prochaine assemblée générale ordinaire de la S.I.A. en 1965 à Bâle, sur l'invitation de la section de Bâle.

B. 68^e assemblée générale de la S.I.A., 17 au 19 mai 1963, à Genève

Sur l'invitation de la section de Genève, qui fête cette année son centenaire, la S.I.A. a tenu sa 68^e assemblée générale du 17 au 19 mai 1963, à Genève. Quelque 500 membres et dames participèrent aux différentes manifestations du programme très complet que la section de Genève avait préparé avec grand soin dans le cadre de son centenaire et dans celui de l'assemblée générale.

Le vendredi soir, après l'assemblée des délégués (cf.A.), une promenade en bateau, avec dîner servi en musique, réunit toute la famille S.I.A. et procura une agréable occasion de nouer et resserrer des liens d'amitié, dans une atmosphère détendue et joyeuse.

Le samedi matin, les participants avaient le choix entre un grand nombre d'excursions et de visites très intéressantes. L'après-midi eut lieu à la «salle des Abeilles» de l'Athénée l'assemblée générale de la S.I.A. M. A. Rivoire, président central, fit rapport sur l'activité de la Société durant les deux dernières années. Sur proposition de l'assemblée des délégués, l'invitation de la section de Bâle de tenir la prochaine assemblée générale ordinaire de la S.I.A. en 1965 à Bâle fut acceptée avec remerciements.

La séance solennelle du centenaire de la section de Genève, qui suivit, se déroula à l'Aula de l'Université dans une atmosphère de fête et fut marquée par des exposés d'un haut niveau. Elle fut ouverte par une allocution de M. E. Martin, architecte, président de la section de Genève, après quoi M. le conseiller d'Etat François Peyrot, chef du département des travaux publics, souligna l'importance de relations étroites entre les autorités et les ingénieurs et architectes et insista notamment sur le rôle primordial qui revient à la formation pour le maintien du bon renom de la Suisse dans les domaines scientifique et technique. M. A. Rivoire, président central, remit au nom du Comité central et de la S.I.A. tout entière une adresse de félicitations à la section de Genève. Dans un captivant exposé sur le thème «Ingénieurs et architectes dans les relations internationales de la Suisse», M. l'ambassadeur Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, brossa un vaste tableau du rôle joué à diverses époques par des ingénieurs et architectes suisses à l'étranger. Des intermèdes musicaux présentés par le Quatuor de Genève contribuèrent à agrémenter cette manifestation de belle tenue. Elle fut suivie d'une réception au foyer du Grand-Théâtre, offerte par le Canton et la Ville de Genève. M. Maurice Thévenaz, conseiller administratif, salua les hôtes au nom des autorités. Le président de la S.I.A. exprima les remerciements de la Société.

Le même soir avait lieu au Palais des Expositions le banquet traditionnel, avec productions et danse. Plus de 400 personnes y participèrent.

Une excursion avec visite du château de Ripaille, sur la côte française du Léman, mit un terme particulièrement plaisant à cette 68^e assemblée générale, en tous points bien réussie.

Que la section de Genève trouve ici l'expression de la reconnaissance de la Société tout entière pour son aimable hospitalité et pour l'excellente organisation des diverses manifestations. L'assemblée générale de Genève laissera à tous les participants un heureux souvenir.

C. Admission des ingénieurs-horlogers à la S.I.A.

Le Comité central a décidé, dans sa séance du 2 mai 1963, d'admettre à la S.I.A. les ingénieurs-horlogers diplômés de l'Université de Neuchâtel, étant donné qu'ils remplissent les conditions d'admission fixées par les statuts.

D. Caisse suisse de prévoyance pour les professions techniques

La Caisse de prévoyance pour les professions techniques a pris un essor réjouissant et se développe favorablement. Elle a bouclé son deuxième exercice le 30 juin 1963. A cette date, suivant l'article 10 du règlement, les nouvelles admissions sont devenues effectives.

Nous invitons tous les membres de la Société qu'une affiliation intéressante à s'annoncer sans tarder au secrétariat de la Caisse :

Fiduciaire générale S. A.
Schauplatzgasse 11
B E R N E

La Fiduciaire, de même que le secrétariat général de la S.I.A., sont à la disposition des membres pour leur donner les renseignements nécessaires.

E. Journées du Mont-Pèlerin 1963

Les 4 et 5 mai 1963 ont eu lieu les traditionnelles journées du Mont-Pèlerin, organisées à nouveau, cette année, par la SVIA, le groupe des ingénieurs de l'industrie de la section de Genève de la S.I.A., la Société d'études économiques et sociales et le Cercle d'études économiques et sociales

du Haut-Léman. Consacrées au thème « Aspects scientifiques et économiques et la recherche », ces journées réunirent plus de quatre-vingts participants et connurent un grand succès. Un rapport sur cette intéressante manifestation paraîtra dans le prochain numéro.

F. Publication « Forum der Technik »

Les éditions M. S. Metz S. A., à Zurich, ont entrepris la publication d'un ouvrage en quatre volumes sous le titre « Forum der Technik ». Le premier volume qui ait paru jusqu'ici et qui est consacré au thème *Die Welt im Zeichen des Motors*, contient des articles d'auteurs éminents d'Europe et d'Amérique, qui ont exposé de manière très intéressante l'histoire de l'évolution du moteur. Les volumes suivants porteront les titres : « Die Technik und der Transport auf Strasse und Schiene », « Technik überwindet Zeit und Raum », « Zeitblick der Technik ». Ils paraîtront successivement. L'éditeur s'est fixé pour tâche de donner de manière compréhensible pour les non-spécialistes, mais néanmoins sur une base scientifique solide, un aperçu de la technique dans son ensemble. Etant donné le haut niveau de cet ouvrage, la S.I.A. a accepté d'en assumer, avec d'autres grandes organisations nationales et internationales, le patronage.

G. Questions des titres dans les professions techniques

Le rapport de gestion du Comité central de la S.I.A. pour 1962, qui contient un rapport détaillé sur la question des

titres, est actuellement à l'impression et sera envoyé sous peu à tous les membres. Nous nous bornons donc à signaler ici que le Conseil national a décidé le 12 juin 1963, par 133 contre 34 voix, de maintenir sous la forme proposée par le Conseil fédéral l'article 46 de la loi sur la formation professionnelle, qui prévoit que les diplômés des écoles techniques supérieures (technicums) recevront le titre — protégé légalement — d'« ingénieur-technicien ETS » et d'« architecte-technicien ETS ». En même temps, le Conseil national a accepté le postulat Gnägi, qui demande au Conseil fédéral d'examiner avec les associations fondatrices du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens si la Confédération et les cantons qui possèdent des technicums ne pourraient pas être représentés dans la commission de surveillance du Registre. Mentionnons à cet égard que les organes du Registre ont déjà pris, il y a un certain temps, l'initiative d'étudier une transformation du Registre — qui est actuellement basé sur une convention privée entre les quatre associations fondatrices — en une fondation à caractère public.

La décision du Conseil national marque un tournant dans la question de la protection des titres et de l'exercice des professions techniques. Par la loi sur la formation professionnelle, les diplômés des écoles techniques supérieures (technicums) recevront un titre protégé légalement. D'autre part, la transformation du Registre en une fondation à caractère public fera de cette institution un instrument qui permettra de réaliser également la protection des titres « ingénieur » et « architecte ».

Mutations

du 16 novembre 1962 au 31 mai 1963

A. Admissions

			Section
Flück, U.	architecte	Wettingen	Argovie
Günthart, P.	architecte	Aarau	Argovie
Riner, A.	ing. civil	Aarau	Argovie
Zünd, K.	ing. civil	Rohr	Argovie
Brühlhart, P.	ing. électr.	Winterthour	Baden
Ernsting, J.	ing. électr.	Umiken	Baden
Frey, H.	ing. électr.	Baden	Baden
Füchslin, M.	ing. civil	Brugg	Baden
Musy, C.	ing. électr.	Baden	Baden
Soos, L.	ing. électr.	Baden	Baden
Wullschleger, W.	ing. civil	Baden	Baden
Acklin, L.	ing. méc.	Pratteln	Bâle
Affentranger, J.	ing. civil	Birsfelden	Bâle
Bäckert, K. R.	ing. méc.	Riehen	Bâle
Bavaud, A.	architecte	Sønderborg	Bâle
Casoni, A. S.	architecte	Bâle	Bâle
Egli, P.	ing. civil	Bâle	Bâle
Gmür, H. K.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Greutert, J.	ing. civil	Zurich	Bâle
Jehle, E.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Leitner, A.	architecte	Zurich	Bâle
Messmer, P.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Meyer, R.	ing. méc.	Reinach	Bâle
Nogula, K.	ing. civil	Bâle	Bâle
Skjelsvik, E.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Zimmermann, A.	architecte	Riehen	Bâle
Brunner, A.	ing. électr.	Stettlen	Berne
Crivelli, G.	ing. civil	Berne	Berne
Georges, M.	ing. civil	Berne	Berne
Gorajek, A.	ing. méc.	Berne	Berne
Graf, B.	architecte	Steffisbourg	Berne
Gygax, S.	ing. civil	Niederwangen	Berne
Hoppe, K.	ing. civil	Berne	Berne
Josseck, E.	architecte	Rubigen	Berne
Lebel, H.	ing. civil	Hünibach	Berne
Mathys, R.	ing. civil	Bienne	Berne

			Section
Maurer, G.	architecte	Bienne	Berne
Müller, R.	architecte	Berne	Berne
Naville, R.	ing. électr.	Nidau	Berne
Schaerlin, W.	ing. électr.	Muri	Berne
Taslak, O.	ing. méc.	Bienne	Berne
Weiss, H. R.	architecte	Berne	Berne
Ehrbar, J. P.	ing. chim.	La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds / Le Locle
Tissot, L.	ing. méc.	Le Locle	La Chaux-de-Fonds / Le Locle
Ackermann, A.	ing. civil	Heitenried	Fribourg
Ribordy, C.	physicien	Fribourg	Fribourg
Ardin, P.	ing. électr.	Genève	Genève
Boysan, R.	architecte	Genève	Genève
Cattaneo, J. P.	ing. méc.	Genève	Genève
Cosandey, R.	ing. chim.	Aire/Genève	Genève
Etter, M.	ing. radioél.	Genève	Genève
Iten, N.	architecte	Carouge	Genève
Klemm, P. R.	ing. civil	Chêne-Bourg	Genève
Lasserre, M. A.	architecte	Grand-Saconnex	Genève
Leroy, E.	ing. civil	Meyrin	Genève
Minikus, F.	ing. civil	Meyrin	Genève
Petrovic, P.	architecte	Genève	Genève
Pilossian, E.	architecte	Genève	Genève
Rey, M.	architecte	Carouge-Genève	Genève
Souré, D.	ing. chim.	Genève	Genève
Urner, J.	ing. civil	Genève	Genève
Werner, G. F.	ing. méc.	Genève	Genève
Wittgenstein, F.	ing. électr.	Grand-Lancy	Genève
Andry, Ch.	architecte	Ramusch	Grisons
Flütsch, H. V.	ing. civil	Coire	Grisons
Kolb, M.	ing. électr.	Coire	Grisons

		Section		Section	
Paly, D.	ing. civil	Coire	Grisons	Hess, H.	architecte
Schwander, B	ing. civil	Coire	Grisons	Hirzel, R.	ing. civil
Walch, H.	ing. civil	Coire	Grisons	Holenweg, H. R.	ing. civil
Zimmermann, U.	ing. civil	Bad Ragaz	Grisons	Hügli, G.	ing. méc.
Biéri, R.	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel	Jolissaint, P. A.	ing. civil
Brandenberger, H.	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel	Kipfer, P.	ing. civil
L'Eplattenier, F.	ing. chim.	Zurich	Neuchâtel	Kluge, D.	ing. civil
Fellrath, P. H.	ing. électr.	Cortailod	Neuchâtel	Leiser, A.	ing. civil
Gfeller, F.	ing. électr.	Bienne	Neuchâtel	Leuzinger, R.	architecte
Mollia, L.	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel	Liechti, B.	architecte
Öge, E.	ing. civil	Chaux-de-Fonds	Neuchâtel	Lüscher, H.	ing. rural
Sjögren, G.	ing. civil	Bevaix	Neuchâtel	Magyar, A.	ing. civil
Aerni, W.	ing. civil	Hérisau	Saint-Gall	Matthiessen, A.	architecte
Braschler, H.	ing. rural	Saint-Gall	Saint-Gall	Meier, W.	ing. méc.
Aebi, A.	ing. chim.	Neuhauen	Schaffhouse	Moser, P.	architecte
Büchner, G.	ing. électr.	Schaffhouse	Schaffhouse	Nissen, T.	architecte
Rahm, R.	géomètre	Olten	Soleure	Rossi, G.	architecte
Bühl, H.	ing. électr.	Ciona di Carona	Tessin	Sauter, K.	ing. civil
Ceschi, I.	ing. forestier	Locarno	Tessin	Schmidt, A.	ing. électr.
Feistmann, J. G.	architecte	Viganello	Tessin	Schneider, J.	ing. civil
Fluck, J.-P.	architecte	Sorengo/	Cortivallo	Schriever, E.	architecte
Früh, P.	ing. civil	Lugano	Tessin	Schürer, H.	ing. civil
Giezendanner, S.	ing. civil	Bellinzona	Tessin	Schwager, Th.	ing. méc.
Meregalli, C.	ing. civil	Lugano	Tessin	Sonderegger, R.	ing. civil
Regolati, P.	ing. civil	Minusio	Tessin	Streich, W.	ing. civil
Rossi, G.	architecte	Lugano	Tessin	Streuli, L.	ing. civil
Spiesberger, H.	ing. civil	Ascona	Tessin	Strickler, W. G.	architecte
Glauser, E.	ing. civil	Wiesendangen	Thurgovie	Talvisara, T. K.	ing. civil
Guldener, H.	ing. civil	Frauenfeld	Thurgovie	Tassaduque, A.	ing. civil
Stuckert, R.	architecte	Frauenfeld	Thurgovie	Weinmann, H.	ing. civil
Bruttin, A.	ing. civil	Saas-Almagell	Valais	Wettstein, W. P.	architecte
Couturier, A.	ing. civil	Sion	Valais	Winiger, H.	architecte
Darbellay, J. P.	architecte	Martigny-Ville	Valais	Zehnder, N.	ing. méc.
Lauber, D.	ing. civil	Zermatt	Valais	Zeller, A.	architecte
Mugnier, M.	géomètre	Ardon-Sion	Valais	Ziebold, W.	architecte
Rudaz, M.	ing. électr.	Martigny	Valais	Zimmermann, H.	architecte
Tafelmacher, P.	ing. civil	Sierre	Valais	Zufferey, R.	architecte
Baumann, P.	architecte	Sursee	Waldstätte	Eggimann, H	architecte
Bossardt, F.	architecte	Sursee	Waldstätte	Graf, M.	ing. civil
Barbey, G.	architecte	Lausanne	Vaud	Leupin, D.	architecte
Barkhuus, P.-W.	ing. méc.	Lausanne	Vaud	Halder, M. E.	ing. civil
Baudet, J. P.	ing. rural	Lausanne	Vaud	Hausmann, H.	ing. méc.
Bianchi, A.	ing. rural	Payerne	Vaud	Leupold, W.	ing. méc.
Gampos, J.	ing. civil	Romanel s.	Vaud	Schneider, E.	ing. méc.
		Lausanne	Vaud	Abegg, G.	ing. civil
Chavannes, P.	ing. civil	Lausanne	Vaud	Dubach, H.	architecte
Gavillet, E.	ing. civil	Le Mont s.	Vaud	Hegg, A.	ing. civil
Gay, L.	ing. méc.	Clarens-	Vaud	Neuenschwan-	architecte
Gryzaj, J.	architecte	Montreux	Vaud	der, F.	ing. civil
Järmann, G.	ing. électr.	Prilly	Vaud	Nydegger, H.	ing. civil
Kneip, J.	ing. rural	Lausanne	Vaud	Rühl, P.	ing. civil
Lytras, G.	ing. chim.	Nyon	Vaud	Stalder, J. F.	ing. civil
Mercier, L.	ing. méc.	Lausanne	Vaud	Madliger, G. A.	ing. méc.
Montandon, J. R.	ing. civil	Cheseaux/	Vaud	Amsler, G.	ing. méc.
Pascucci, S.	architecte	Lausanne	Vaud	Hennicke, H.	ing. chim.
Peissard, A. S.	ing. méc.	Prilly-Lausanne	Vaud	Heizmann, A.	ing. civil
Repetto, G. B.	architecte	Vevey	Vaud	Primavesi, S.	ing. civil
Spagnol, A.	ing. civil	Lausanne	Vaud	Haller, H. R.	ing. civil
Sumi, E.	ing. civil	Ollon	Vaud	de Wilde, P.	ing. chim.
Teyssiere, J. C.	ing. civil	Prilly	Vaud	Brun, A.	ing. civil
Valotton, P.	architecte	Lausanne	Vaud	Brunner, J.	ing. civil
Grünenfelder, E.	architecte	Winterthour	Winterthour	Gabay, A.	ing. méc.
Alberti, G. F.	ing. civil	Zurich	Zurich	Keller, R.	architecte
Bacs, E.	ing. civil	Zurich	Zurich	Paris, A.	ing. civil
Blöchliger, W.	ing. civil	Zollikerberg	Zurich	Tobler, W.	ing. méc.
Boga, T.	architecte	Zurich	Zurich	Burkhard, P.	ing. civil
Böhi, P. O.	ing. civil	Bürglen	Zurich	Dübi, W.	ing. électr.
Brandenberger, F.	ing. rural	Zurich	Zurich	Eichenberger, H.	ing. civil
Dóka, O.	ing. méc.	Winterthour	Zurich	Schuler, H. W.	ing. électr.
Ernst, R. L.	architecte	Zurich	Zurich	Stamm, H.	ing. rural
Fessler, E. O.	ing. civil	Zurich	Zurich	Stücker, R.	architecte
Fingerhuth, C.	architecte	Zurich	Zurich	Tuggener, H.	architecte
Frick, B.	ing. rural	Adliswil	Zurich	Walz, O.	architecte
Gerber, H.	architecte	Zurich	Zurich	Hindermann, H.	architecte
Hajner, W.	ing. méc.	Wiedlisbach	Zurich	Zimmermann, A.	ing. méc.
Härri, R.	ing. civil	Regensdorf	Zurich		
Hauser, H.	architecte	Zurich	Zurich		